

## Politique sur les risques en matière de durabilité (article 3)

### RÈGLEMENT SUR LA PUBLICATION D'INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ DANS LE SECTEUR DES SERVICES FINANCIERS DE L'UE

Le Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement ») s'applique depuis le 10 mars 2021 (la « date d'application »). Le Règlement exige des conseillers financiers comme Beutel Goodman (la « société ») qu'ils fournissent des informations aux investisseurs en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité, la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité, la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et l'investissement durable.

La présente politique sur les risques en matière de durabilité découle de l'obligation énoncée au paragraphe 3(2) du Règlement :

*« Les conseillers financiers publient sur leur site internet des informations concernant leurs politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité dans leurs conseils en investissement ou leurs conseils en assurance. »*

De plus amples informations sur les responsabilités de la société en vertu du Règlement ainsi que sur son approche des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et de l'investissement responsable en général sont fournies sur le site Web de la société à l'adresse <https://www.beutelgoodman.com/notre-firme/investissement-responsable/>.

### RISQUES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

Le « risque en matière de durabilité » est défini comme suit au paragraphe 2(22) du Règlement : « un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement ».

Les risques en matière de durabilité comprennent notamment :

- les risques environnementaux, comme l'incidence des événements environnementaux sur les activités des sociétés composant nos portefeuilles;
- les risques sociaux, comme l'incidence de la non-conformité aux lois et règlements relatifs à la lutte contre l'esclavage ou aux conditions de travail par les sociétés composant nos portefeuilles;
- les risques de gouvernance, comme une surveillance insuffisante de la gestion des sociétés composant nos portefeuilles.

## **INTÉGRATION DES RISQUES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ DANS LE PROCESSUS DE PLACEMENT**

L'intégration des facteurs ESG est déployée dans l'ensemble de nos placements en actions et en titres à revenu fixe. La société s'appuie sur une philosophie de placement fondamentale, ascendante et axée sur la valeur qui vise la préservation du capital, la réduction du risque absolu et la protection contre les risques de perte. Les sociétés qui se démarquent par leurs pratiques ESG affichent souvent les qualités fondamentales que nous recherchons dans notre approche d'investissement. Contrairement aux philosophies d'investissement qui mettent l'accent sur le moment de l'exécution des transactions pour tirer parti des variations dans la valorisation des titres, l'investissement axé sur la valeur repose sur une évaluation fondamentale de la valeur intrinsèque de l'entreprise. La nécessité de procéder à une évaluation précise des risques importants, y compris les risques en matière de durabilité, et la capacité d'une société à relever les défis en la matière grâce à des pratiques de gestion adéquates ne constituent pas seulement une étape supplémentaire dans le processus d'investissement de la société, mais aussi un principe fondamental qui s'incarne dans chacune des évaluations qu'elle effectue à l'égard d'un actif au cours du cycle de vie de l'investissement.

Consciente de l'importance d'investir de façon responsable, la société intègre les Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations unies et les facteurs ESG à l'ensemble de son processus, qui comprend l'évaluation initiale de l'investissement, la diligence raisonnable, la prise de décision et le suivi après l'investissement.

Beutel Goodman recherche des entreprises dotées d'une bonne gouvernance et s'efforce d'éviter celles qui suscitent des controverses environnementales et sociales majeures. La société pourrait toutefois envisager d'investir dans une entreprise qui ne satisfait pas à un ou à plusieurs des critères sociaux ou environnementaux si elle peut établir qu'il existe une réelle possibilité d'amélioration et une stratégie crédible pour atteindre les normes souhaitées dans un délai raisonnable après l'investissement.

## **SURVEILLANCE DES PLACEMENTS**

Après avoir effectué un investissement, Beutel Goodman surveille activement les titres de son portefeuille sous-jacent pour assurer un suivi relativement aux facteurs ESG et aux occasions qui y sont associées, y compris les risques en matière de durabilité. Les données ESG de la société sont issues de la recherche interne, des tiers fournisseurs de données ESG et de rencontres avec la direction des entreprises. Beutel Goodman surveille également les données actuelles et historiques d'un émetteur quant aux progrès accomplis à l'égard des facteurs ESG importants, ainsi que ses résultats par rapport à des sociétés équivalentes, dans l'objectif de distinguer les tendances susceptibles d'avoir une incidence sur le rendement financier futur. La société prend également en considération les répercussions des facteurs systémiques et à long terme, comme l'évolution démographique, la raréfaction des ressources, les développements technologiques et les changements climatiques.

## **PRODUCTION DE RAPPORTS À L'INTENTION DES INVESTISSEURS**

Beutel Goodman rend compte de ses activités d'engagement liées aux facteurs ESG aux investisseurs chaque trimestre et produit un rapport annuel résumant ces activités qui est accessible sur son site Web à l'adresse <https://www.beutelgoodman.com/notre-firme/investissement-responsable/>.

## **INCIDENCES DES RISQUES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ**

Dans l'ensemble des processus énoncés ci-dessus, Beutel Goodman adopte une approche robuste et proactive pour intégrer les risques en matière de durabilité à ses décisions d'investissement. Cette approche ne se limite pas à la sélection initiale ou à la diligence raisonnable; la société surveille les investissements et rend compte de ceux-ci tout au long du cycle d'investissement et s'engage à rendre compte de ces activités aux investisseurs comme il est expliqué précédemment.

Beutel Goodman croit que, grâce à l'intégration des processus décrits plus haut, les répercussions probables des risques en matière de durabilité sur les rendements d'un produit sont faibles. Une cote de risque sur mesure, adaptée à chaque produit et à ses activités, sera toutefois fournie dans les informations précontractuelles du produit en question, à la section portant sur la présentation des risques.

## **RÉVISION DE LA POLITIQUE**

Le comité de gestion de Beutel Goodman a approuvé le présent énoncé de politique. La politique sur les risques en matière de durabilité (version 1) entre en vigueur à compter du 1 avril 2022.

Le présent énoncé de politique sera revu chaque année par le comité de gestion.